

Tapis Fibre



COMPOSITION

- Fibre de bois : largeur de fil de 2 mm, longueur entre 300 et 500 mm, épaisseur 0,20 mm
- Essence de bois : Épicéa ou Peuplier
- Défibré en fines lamelles
- Sans aucun additif, liant ni traitement
- Colle vinylique blanche, ne contient aucun solvant
- Papier kraft 100% recyclé
- Non classée (2-1 Classification de la substance ou du mélange conformément au règlement CE N°1272/2008 et ses adaptations)

NORMES EMBALLAGES

Les essences utilisées répondent aux référentiels DGCCRF N°2006/58 et note d'info N°2006-58 3.4.1

Le résultat du dosage de Pentachlorophénol répond au Décret N°94/647

Directive 2004/12/CE ; Directive 67/548/CEE ; Directive EU 94/62/CE ; Recommandation UE 2017/84

La fibre de bois n'est pas concernée par la norme "NIMP 15" car son épaisseur et sa largeur n'excèdent pas 6 mm Elle n'est pas non plus concernée par la "Directive REACH" car elle ne contient aucune des substances retenues par cette dernière.

- Tests de validation Laboratoire LNE, 05.2016 (Dossier P158241 - Document DE/1- Page 1/3, Règlement UE n°1935/2004 du 27/10/2004)

3, Les gares

37330 COUESMES

France

Siret : 94168475500015

TVA : FR87941684755

SAS au capital de 350 000 €

941 684 755 R.C.S. Niort

02 47 29 70 20

contact@fibrieries.com

www.fibrieries.com

CONDITIONNEMENT

- Pressage mécanique
- 80 Tapis par paquet
- +/- 200 kg/ palette



NORMES ALIMENTARITÉ

Règlement CE 1935/2004
DGCCRF 2006/58 DGCCRF 2004/64
DGCCRF 2006/156
Directive 89/109/CEE

Fibre de Bois

La Fibre de bois est un matériau de grande qualité, naturel présent sous forme de fibres régulières et fines pouvant atteindre 500 mm de longueurs, élastiques et presque sans poussière.

Elles sont fabriquées à partir de troncs d'arbres écorcés et séchés à l'air.

SORTE DE BOIS ROND, ÉCORCÉ, SANS PESTICIDES

Résineux Epicéa commun [Picea abies] PCAB

Peuplier blanc [Populus alba] POAL

STOCKAGE AVANT L'USINAGE

Type de stockage : séché à l'air [recouvert]

Durée du stockage : au moins 16 mois

Usinage [technique de rabotage] La technique de rabotage garantit une qualité toujours élevée et constante sans éclats de bois.

SPÉCIFICATIONS DES FIBRES DE BOIS

Type	20/100	20/200
Longueur en mm (au maximum)	250	250
Epaisseur en mm	0,1	0,2
Largeur en mm	2	2

Secteur agro-alimentaire | La fibre de bois employée dans le secteur agro-alimentaire est contrôlée périodiquement par les organes officiels agréés pour vérifier qu'elle satisfait bien les réglementations légales.

Emballages | La laine de bois est, en raison de ses qualités, expressément exemptée de la certification selon la norme phytosanitaire NIMP 15 pour les emballages en bois [International Standard for Phytosanitary Measures] de l'International Plant Protection Convention de la FAO.

Fibre de Bois

ARGUMENTS EN FAVEUR DU BOIS

- Environnement / Teneur en CO2
- Matériau recyclable
- Solidité basée sur son poids propre
- Durabilité naturelle
- Bonne liaison avec d'autres matériaux
- Bonnes propriétés thermiques, pas uniquement en tant que combustible- Humidité du bois

LE BOIS EST UN MATÉRIAU HYGROSCOPIQUE, INHOMOGÈNE ET ANISOTROPE

- hygroscopique - absorption ou restitution de la vapeur d'eau ambiante.
- Inhomogène - ce n'est pas un matériau à la structure régulière. Il est structuré de manière inégale dans trois sens decoupe anatomique, également au sein d'une espèce.
- anisotrope - le bois possède dans les trois sens de coupe (longitudinale, radiale et tangentielle) différentes propriétés(contraction et gonflement, solidités, conductibilité thermique etc).

En cas de climat ambiant variable (température et humidité relative de l'air), la teneur en humidité du bois change. Dans un climat humide, le bois absorbe l'eau et dans un climat sec, il restitue de l'eau. Dans les deux cas, un équilibre est atteint au final que l'on qualifie d'humidité équilibrée du bois.

PROPRIÉTÉS BIOLOGIQUES

Le bois est biodégradable et est ainsi sensible aux nuisibles biotiques. Il peut par exemple être attaqué par des insectes, des champignons ou des bactéries et voir sa substance détruite durablement mais la Fibre de bois n'excédant pas 6 mm d'épaisseur ne permet pas l'attaque d'insectes.